

Message que SM Le Roi Mohamed V a adressé au président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

“Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence, Monsieur Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous faisons un agréable devoir de féliciter chaleureusement la République du Sénégal sœur d'avoir été reconduite pour la quarante-deuxième fois consécutive à la tête de votre honorable Comité. C'est dire toute la confiance placée en elle pour présider aux destinées de cette instance.

Le fait, pour la communauté internationale, de renouveler sa confiance au Sénégal, est une preuve formelle du rôle activement joué par ce pays frère sur la scène internationale. C'est aussi une reconnaissance solennelle du statut du Sénégal, qui se positionne comme un acteur clé dans le concert des nations. En témoigne de manière éloquentة la mobilisation que ce pays frère a menée avec succès au sein du Conseil de Sécurité pour obtenir, le 23 décembre 2016, l'adoption de la Résolution 2334. Celle-ci considère comme illégales, nulles et non avenues toute les activités de colonisation engagées sur les territoires palestiniens occupés.

En ce jour-ci de chaque année, Nous avons coutume d'adresser un message à votre honorable Comité pour réitérer le soutien constant et soutenu du Royaume du Maroc au peuple palestinien et à ses droits historiques légitimes. A cet égard, il Nous plaît de réitérer aux honorables membres du Comité l'assurance de Notre considération pour leurs efforts sincères en faveur d'une prise de conscience accrue de la nécessité de défendre les droits inaliénables du peuple palestinien et de faire prévaloir la légalité symbolisée par l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, et ce conformément aux critères de référence internationaux retenus en la matière.

Mesdames, Messieurs,

Notre message de l'année dernière s'est terminé sur une note d'espoir, celle de voir l'année 2017 apporter avec elle une sortie de l'impasse dans laquelle le processus de paix est paralysé depuis longtemps, et annoncer par là-même le dénouement souhaité de la question palestinienne qui n'a que trop duré. Malheureusement, la dynamique de paix est laborieuse et son objectif ultime reste, pour le moment, hors d'atteinte, ce qui ne manque pas d'attiser les peurs et de susciter de vives préoccupations sur l'avenir incertain de la région. Ceci est d'autant plus vrai que la situation sur le terrain, consacrée chaque jour davantage par le gouvernement israélien, trahit la volonté de saborder la solution à deux Etats, et cela même si la communauté internationale est unanime à y voir l'unique issue à la question palestinienne. Ce statu quo révèle aussi l'intention d'entériner et imposer dans les faits le principe d'« un seul Etat, deux systèmes », soit une nouvelle forme d'Apartheid.

Nous avons caressé l'espoir, avec les Palestiniens et toutes les âmes éprises de liberté dans le monde, que 2017 allait marquer la fin de l'Occupation israélienne et offrir aux parties concernées l'opportunité de se consacrer aux échéances de la paix. Hélas, Nous constatons chez l'autre partie une tendance à détourner l'attention vers des questions marginales, pourtant toutes imputables à la politique d'occupation et à une intensification croissante de la colonisation. C'est là, de toute évidence, un terreau fertile à la montée de la violence et de l'extrémisme.

Le gouvernement israélien n'est pas favorable à l'Initiative de paix arabe, ni au reste des initiatives internationales, notamment la feuille de route de 2003, entérinée précédemment par le Conseil de Sécurité, et l'Initiative française qui a ouvert la voie à la Conférence de Paris, tenue en début d'année pour sauver la Solution à deux Etats. Mieux encore, il les a toutes rejetées sans proposer d'alternatives permettant une relance constructive des négociations avec la partie palestinienne en vue de parvenir à un règlement fondé sur le principe de deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Mesdames, Messieurs,

Dans les territoires palestiniens, chaque jour apporte son lot de violations à l'encontre des populations locales, notamment le déni de leur droit à la liberté de circulation et d'expression, la multiplication des arrestations abusives, la détention en prison pour une longue durée sans procès, les maltraitances infligées aux prisonniers, les incursions répétées à l'intérieur de plusieurs zones de Cisjordanie. Face à ces pratiques, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités en veillant à l'application des instruments internationaux de protection du peuple palestinien.

Une chose est incontestable : la principale entrave à la paix réside dans l'extension des colonies illégales qui poussent à une cadence inquiétante depuis le début de 2017, et dans la légalisation rétroactive des colonies déjà en place. Ces opérations bravent ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité et transgressent les décisions internationales et les traités relatifs à la question palestinienne. Nous sommes donc tout à fait fondé à nous demander s'il reste encore un lieu pour ériger un Etat palestinien vivant côte à côte avec Israël.

Il ne fait aucun doute que le maintien du statu quo représente une menace réelle pour les peuples palestinien et israélien en ce sens qu'il favorise la persistance néfaste des foyers de tension, qu'il alimente les extrémismes, les haines et l'instabilité dans la région et à travers le monde.

Nous suivons avec une vive préoccupation l'acharnement du gouvernement israélien à autoriser des plans de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris les lieux-saints d'Al-Qods. Aussi appelons-Nous le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à agir diligemment pour amener Israël, en tant que puissance occupante, à respecter le statut juridique et historique des territoires palestiniens occupés.

On ne peut parler de l'Etat palestinien sans faire inévitablement référence à la bande de Gaza qui en fait partie intégrante. Cela fait dix ans que cette portion de la terre palestinienne subit les effets asphyxiants du blocus israélien. Conséquence de l'agression israélienne de 2014, l'œuvre de reconstruction y avance à un rythme très lent, impactant négativement le processus de développement local et propulsant le taux de chômage à des niveaux très élevés : environ 60% de la population active selon les estimations des Nations Unies.

Mesdames, Messieurs,

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération islamique, Nous avons adressé, en juillet dernier, une lettre à Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies. Par cette démarche, Nous entendions appeler l'attention de tous sur l'attitude des autorités israéliennes qui poursuivent obstinément leurs violations systématiques dans la ville d'Al-Qods et au niveau de la sainte mosquée Al-Aqsa pour changer la donne sur le terrain. Nous avons réclamé une mobilisation urgente pour amener le gouvernement israélien à respecter la configuration juridique et historique propre à Al-Qods et à ses lieux saints. Nous avons également mis en garde contre le risque que le conflit israélo-palestinien, politique à la base, change de nature et se mue en un véritable antagonisme confessionnel.

Quelques mois plus tard, voilà que le gouvernement israélien lève l'interdiction faite aux membres de la Knesset de visiter la mosquée Al-Aqsa et les autorise à pénétrer sous protection policière dans ce lieu saint situé à Jérusalem-Est. Cette décision tend essentiellement à provoquer une division spatio-temporelle de la mosquée Al-Aqsa, au mépris total des exhortations internationales pour la préservation du statut juridique des lieux contre toute altération.

En procédant à une dénaturation systématique du statut historique d'Al-Qods et de la Mosquée Al-Aqsa, Israël joue avec le feu et risque, par ses agissements, de semer le ferment d'une animosité interconfessionnelle qui peut facilement dégénérer en violences inter-religieuses. Voilà pourquoi Nous réclavons de nouveau qu'Israël respecte le statut juridique et historique des lieux saints de la ville occupée, selon la configuration de 1967. Nous réitérons aussi notre refus de la décision israélienne d'annexion de la ville sainte.

Mesdames, Messieurs,

Une chose est sûre: l'unique bénéficiaire de l'état de division qui régnait, depuis des années, entre les factions palestiniennes n'est autre que la puissance d'occupation israélienne, tandis que le grand perdant reste le peuple palestinien qui rêve toujours de recouvrer son unité et sa dignité.

Nous avons souligné, plus d'une fois, la nécessité de mettre un terme à cet état de division par un engagement ferme et sincère à former un gouvernement d'union nationale apte à assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien. Unique interlocuteur pour la communauté internationale, il jouirait d'une grande crédibilité pour œuvrer à enrayer les souffrances et l'injustice infligées au peuple palestinien.

Aujourd'hui et après des années de division et d'efforts dispersés, nos frères palestiniens se sont finalement réconciliés. Cet accord est un acquis que Nous saluons et que Nous considérons comme un pas en avant pour mettre fin aux dissensions inter-palestiniennes et restaurer la cohésion nationale. Le but ultime est de réaliser les aspirations légitimes du peuple palestinien, avec, au premier chef, l'établissement de son Etat indépendant avec Al Qods Al-Charif comme capitale. A cet égard, Nous espérons que Nos frères palestiniens poursuivront leurs efforts en vue de consolider leur unité et resserrer leurs rangs, au mieux des intérêts du projet national palestinien.

Mesdames, Messieurs,

Pour le monde arabe et musulman, la centralité de la question palestinienne est indiscutable. Le fait qu'elle demeure irrésolue jusqu'à présent, hypothèque l'avenir des peuples de la région et représente la cause principale d'une montée de l'extrémisme et de l'instabilité.

Aussi est-il nécessaire de surmonter le blocage et l'incertitude sur lesquels bute le processus de paix. Il convient, pour cela, de favoriser la reprise de négociations fructueuses entre les parties palestinienne et israélienne, selon un échéancier raisonnable. Le but est de mettre fin à l'Occupation et de parvenir à un accord global réglant toutes les questions du Statut final. Entre-temps, Israël, en tant que puissance occupante, est tenue de respecter le statut historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa et celui d'Al Qods Al-Charif par la cessation de toutes les mesures unilatérales visant à altérer l'identité arabe, musulmane et chrétienne de Jérusalem-Est. Il doit, en outre, reconnaître un Etat palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, et stopper les activités de colonisation dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, conformément aux résolutions pertinentes des Nations-Unies, dont la dernière en date est la résolution 2334, adoptée en 2016.

Notre appel en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, est une incitation au respect de la légalité et à la réparation de l'injustice faite au peuple palestinien, de telle sorte qu'il puisse réaliser ses aspirations à la liberté, à l'indépendance et à une vie digne, à l'instar des autres peuples.

La poursuite de la colonisation continuera à peser sur la conscience d'Israël et de la communauté internationale à qui incombe une responsabilité à la fois légale, politique, éthique et humanitaire pour fermer la longue parenthèse de l'Occupation israélienne et faire cesser ses pratiques illégales en terre palestinienne. Ceci d'autant plus que les organisations terroristes trouvent dans ces agissements de bons prétextes pour justifier le projet criminel qu'elles mettent à exécution dans la région comme partout ailleurs dans le monde.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh”.